

# La transition énergétique : 2020-2050, un avenir à bâtir, une voie à tracer

## Déclaration du groupe de la CFDT

Certains débats sont complexes, sensibles, avec, de surcroît, une connotation politique forte. Celui sur la transition énergétique en fait partie, car on y retrouve l'indépendance énergétique de la nation, la compétitivité de l'économie, la précarité qui touche de plus en plus de citoyens ou encore la place du nucléaire.

Au terme de nos travaux, nous voudrions féliciter nos rapporteurs car ils ont su aborder toutes les facettes de cette transition tout en étant attentifs aux différents points de vue, sans pour autant se focaliser sur le débat national qui débute ce mois-ci.

Tout le monde, sauf quelques irréductibles, s'accorde à considérer que le réchauffement climatique est la raison majeure qui doit conduire les sociétés à s'engager vers une transition énergétique, même si le prix des énergies et la raréfaction des ressources naturelles y contribuent également. Nos sociétés occidentales se sont développées sur la base d'énergies abondantes et peu chères, ce qui a généré et génère des excès dont on ne maîtrise pas toutes les conséquences. Même si les conditions d'accès aux ressources fossiles sont sans cesse repoussées, les besoins énergétiques et leur prix influenceront de plus en plus l'économie mondiale.

L'avis nous propose un nouveau paradigme que nous partageons. En effet, construire un nouveau *mix* énergétique, non plus sur les capacités de production mais à partir des besoins, doit être une logique qui s'impose à tous les acteurs. Pour la CFDT, cela induit des productions au plus proche des consommateurs, particuliers ou industriels, mais aussi des politiques d'efficacité et de sobriété fortes, tant en matière de production de chaleur et d'électricité que de mobilité. Dans cette perspective, le rôle des territoires sera essentiel, avec l'État comme responsable de la cohérence nationale de la politique climat-énergie.

La question-clé qui s'y rattache est celle des prix de l'énergie, tant à court, moyen et long termes. L'avis considère qu'il faut préserver dans le futur *mix*, un service électrique à coûts de production réduits pour maintenir la compétitivité, protéger les ménages des hausses excessives et lutter contre la précarité, et enfin soulager le déficit du commerce extérieur. Cette ligne a tout son sens à court terme. Mais il ne faut pas se voiler la face. Réduire notre dépendance aux énergies passera nécessairement par des énergies chères, d'autant que l'évolution de ces prix est dictée par le marché mondial pour le pétrole, et au niveau européen pour le gaz et l'électricité. Cette augmentation inéluctable du prix des énergies liée aux marchés et indépendamment de la politique fiscale associée, devra permettre, pour la CFDT, de financer une politique de recherche ambitieuse axée sur la sobriété, de valoriser les énergies renouvelables et les nouvelles formes d'énergie. Sur ce dernier point, l'avis s'est peut-être trop limité aux

problématiques habituelles, telles que développer et entretenir les connaissances en amont y compris dans le nucléaire, ou assurer la continuité des soutiens financiers jusqu'à la phase d'industrialisation. Mais pouvait-on trouver un consensus et définir les axes de la recherche pour l'horizon 2050 ? Sur le nucléaire de 4<sup>e</sup> génération, les énergies marines ou le solaire ?

Pour la CFDT, ce débat sur la transition énergétique, qui doit conduire la France à respecter ses engagements de long terme - le facteur 4 - doit faire l'objet d'un consensus politique. Les choix essentiels qui seront faits pour le pays ne peuvent supporter d'être remis en cause au gré des éventuelles alternances politiques. Élaborer un nouveau mix énergétique, c'est promouvoir les ENR d'aujourd'hui et de demain, réduire la part du nucléaire dans la production d'électricité et développer des modes de transports individuels et collectifs économes et propres. Cette transition énergétique française ne peut se dissocier d'une politique industrielle favorisant de nouveaux modes de production et le développement de stratégie de filières. Ceci nécessite la construction d'une communauté européenne de l'énergie, comme le préconise l'avis. C'est aussi s'assurer de l'acceptabilité sociale et sociétale des choix qui seront faits. La Conférence nationale de l'industrie pourrait être impliquée dans ces transitions.

Enfin, le troisième point qui nous tient à cœur est celui de la transition sociale dans le cadre d'une transition vers une économie décarbonée. Celle-ci est déjà engagée dans un secteur comme le raffinage, sans anticipation, sans recherche de reconversion des sites et des salariés, perdant ainsi les compétences individuelles et collectives. Gérer la transition suppose donc une politique industrielle qui intègre l'anticipation, la sécurisation des parcours professionnels, l'encouragement et l'articulation du dialogue social à tous les niveaux, y compris sur les territoires.

Nous l'avons déjà exprimé lors de l'avis sur le *Rapport annuel sur l'état de la France* et nous le rappelons encore aujourd'hui. Construire une trajectoire vers une économie décarbonée nécessite d'avoir le développement durable comme objectif, de construire un nouveau modèle de développement basé sur de nouveaux modes de production et de consommation qui, au-delà de réduire le recours aux énergies fossiles, permettrait la préservation de la biodiversité et la réduction de la consommation des autres matières premières.

La CFDT a voté l'avis.